



Biofluides INFOLETTRE # 8

➤ **Éliminez de votre CEP 15 kWhep/m²an sur l'ECS : la nouvelle valorisation RT2012 de l'ERS Biofluides.**

Publié le 8 mai 2019, l'**arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de PAC sur eaux grises dans la réglementation thermique 2012** vous permettra une économie sur le poste ECS autour de 15 kWhep/m².an selon le bâtiment.

La chaleur de l'eau grise est maintenant officiellement augmentée par l'apport des lave-linges et lave-vaisselles des occupants pour les logements équipés d'un robinet et d'une évacuation.

N'hésitez pas à nous demander une estimation concrète : **+ 33 1 60 65 34 32**

<http://www.biofluides.com/assets/pdf/130519105628.pdf>

➤ **Les sécurités et points de contrôles proposés par BIOFLUIDES concernant la lutte contre les risques Légionnelles**

Conformément au guide du CSTB, l'appoint ECS est responsable de la fourniture de l'ECS et de la lutte thermique anti-légionnelles.

Le rôle de l'ERS est l'économie d'énergie.

Cependant, Biofluides, dont le premier métier est le traitement de l'eau, est extrêmement consciencieux sur ce sujet.

C'est pourquoi nous proposons aux maîtres d'ouvrage et BE soucieux une palette de solutions techniques permettant d'atteindre une sextuple sécurité.

<http://www.biofluides.com/assets/pdf/160519102823.pdf>